

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNE DE SAINTE JALLE**

Délibération 2020-07-01

Séance du 4 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le quatre juillet à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Yves NICOLAS, premier adjoint remplaçant Monsieur le Maire empêché.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	11
Date de la convocation	29 juin 2020

Présents : Marie-Noëlle ARMAND, Laurence COQUET, David ANTOINE, Jean-Pierre AUDEOUD, Laurent BONNIFACY, Fabien BROSILLE, Christine FOSSION, Benjamin LIOTAUD, Frédéric ROUX, Stéphane SEGUIN,
Secrétaire de séance : Frédéric ROUX

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17, Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner m ; Frédéric ROUX pour assurer ces fonctions.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Nadège RANCON : DIX (10) voix
- M. David ANTOINE : UNE (1) voix

Mme Nadège RANCON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Sainte-Jalle, le 4 juillet 2020

Le Maire,
Nadège RANCON

